

# **Société suisse des géomètres : résumé du procès-verbal de la XVIIe assemblée ordinaire des délégués, à Fribourg, le 18 avril 1931**

Autor(en): **Rahm, H.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières**

Band (Jahr): **29 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mission zu. Diese werden hierauf mit 17 gegen 2 Stimmen und einer Enthaltung gutgeheißen.

11. *Verschiedenes.*

Bertschmann teilt mit, daß der Bernische Geometerverein eine Eingabe an den Zentralvorstand gerichtet hätte mit Vorschlägen zur Reorganisation der Zeitschrift. Sie gehen dahin, durch Einsetzung eines größeren Mitarbeiterkollegiums die verschiedenen Fachgebiete systematisch zu bearbeiten; dadurch soll der Stoff der Zeitschrift belebt werden. Von Auw, unterstützt von Albrecht, gibt nähere Erläuterungen zur Eingabe, die eine gründliche Diskussion bewirkt, an der sich Fricker, Prof. Dr. Bäschlin, Schärer, Kübler, Bertschmann, Allenspach und Werffeli beteiligen. Es wird erkannt, daß das Problem ein recht vielgestaltiges ist und beschlossen, den Zentralvorstand zu beauftragen, die ihm geeignet scheinenden Schritte zu unternehmen, um die Mitarbeit an der Zeitschrift aus den Berufskreisen zu fördern. Professor Dr. Bäschlin wird einstimmig als Redaktor bestätigt.

Schluß 16.15 Uhr.

Der Protokollführer: *H. Rahm.*

---

## Société suisse des Géomètres.

### Résumé du procès-verbal

*de la XVII<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués, à Fribourg,  
le 18 avril 1931.*

La séance est ouverte à 11 heures par le président central Bertschmann. Sont présents:

pour le comité central:	Bertschmann, Kübler, Rahm.
pour la section	
de Berne:	Albrecht, Vogel, von Auw.
d'Argovie-Bâle-Soleure:	Hablützel, Basler.
de Zurich-Schaffhouse:	Steinegger, Meyer, Fricker.
de la Suisse orientale:	Allenspach et Früh.
des Grisons:	Halter.
de la Suisse centrale:	Widmer.
de Fribourg:	Müller.
de Vaud:	Etter, Nicod.
du Tessin:	Maderni.
du Valais:	Carrupt.
pour le groupe	
des fonctionnaires:	Fisler.
des praticiens:	Schärer, Werffeli.

Conformément aux statuts, la séance est présidée par le président central Bertschmann et le secrétaire Rahm tient le procès-verbal. Etter et Fricker sont désignés comme scrutateurs. Le rédacteur Bäschlin assiste également à la séance, ainsi que Gendre, président de la section fribourgeoise.

Le *procès-verbal* de la précédente assemblée des délégués, du 15 mars 1930 à Olten, publié à page 126 du journal de l'année dernière, est approuvé.

Le *rapport annuel*, présenté dans le journal du mois d'avril 1931, est admis sans discussion.

Les *comptes*, dont un extrait est annexé au numéro de mars, sont commentés par le caissier central Kübler qui rappelle en outre que les

sections romandes devraient encore payer volontairement quelques contributions de taxation, comme l'ont fait les autres sections. D'autre part, il explique que les comptes du congrès international ne peuvent pas être arrêtés avant l'impression du rapport général.

Les comptes n'ont pas encore été examinés par les vérificateurs et ils provoquent une longue et fastidieuse discussion alimentée par Steinger et Werffeli qui critiquent aussi bien la forme sous laquelle la comptabilité est présentée que divers postes spéciaux; la révision de ces comptes et leur présentation à l'assemblée générale sous une autre forme est demandée. Le caissier Kübler proteste et s'explique en reconnaissant que certaines critiques sont peut-être justes en théorie, mais que l'on ne peut comparer la comptabilité de notre société à celle d'une maison de commerce, banque ou grande société anonyme. C'est dans un but de simplification et de clarté que nos comptes sont présentés ainsi. Le rédacteur Bäschlin est du même avis et en conclusion les délégués se déclarent d'accord avec une motion de Schärer tendant à proposer à l'assemblée générale d'admettre les comptes dans la forme sous laquelle ils sont présentés, étant bien réservé que d'ici là ces comptes seront examinés par les vérificateurs désignés à cet effet.

Au sujet du *budget*, le caissier Kübler fait remarquer le projet d'élever la contribution annuelle de 18 à 20 frs. Cette augmentation n'est pas nécessaire pour boucler les comptes du congrès international mais par le fait que de nouvelles tâches s'imposent à notre société. Après quelques observations de Schärer et Werffeli, le projet de budget est admis à une forte majorité.

Au sujet des propositions à soumettre à l'assemblée générale en vue des *élections* prévues à l'art. 14 des statuts, le président annonce qu'il a reçu la démission du secrétaire Rahm. Les autres membres du comité sont disposés à accepter une réélection. Hablützel propose de remplacer Rahm par Schmassmann de Liestal qui fait partie de la même section. Allenspach se demande si au lieu de s'occuper d'intérêts régionaux on ne ferait pas mieux de désigner un candidat particulièrement apte à fonctionner comme secrétaire, et il propose Dändliker de Zoug. Schärer appuie la candidature de Schmassmann qui ferait paraître-il aussi un bon secrétaire. Meyer intervient en prenant la défense des petites sections qui risquent de n'avoir jamais un représentant au comité central et en l'absence momentanée du délégué de la section de la Suisse centrale, il propose Dändliker, candidature combattue par Werffeli et Fricker. Le scrutin donne le résultat suivant:

Bertschmann	Zurich	obtient	19	suffrages
Maderni	Lugano	»	19	»
Delacoste	Monthey	»	19	»
Nicod	Payerne	»	18	»
Kübler	Berne	»	17	»
Früh	Munchwilen	»	16	»
Schmassmann	Liestal	»	15	»

Ces candidats seront ainsi proposés à l'assemblée générale pour l'élection du comité central. (Dändliker a obtenu 4 voix.) Comme président central, Bertschmann est également proposé par 19 suffrages. Vogel et Gendre sont proposés comme vérificateurs des comptes.

Il s'agit aussi de nommer la nouvelle commission centrale de taxation, ceci conformément à l'art. 3 du règlement de taxation; sont proposés: comme président: Werffeli et comme membres Schärer et Pelichet.

*Assemblée générale 1932.* Aucune section ne s'est inscrite pour l'organisation de cette assemblée qui, suivant la tradition, ne durera qu'un jour. Nicod propose de tenir cette assemblée à Fribourg. Hablützel annonce que Bâle qui pensait aussi se mettre sur les rangs, se refuse

en faveur de Fribourg. Carrupt annonce que la section valaisanne espère pouvoir se charger de l'organisation d'une des prochaines assemblées générales de deux jours, communication pour laquelle le président Bertschmann le remercie. Gendre assure les délégués du plaisir qu'aurait la section fribourgeoise d'organiser l'assemblée générale de 1932 et c'est ainsi Fribourg qui sera proposé.

*Question du personnel auxiliaire.* Le président rappelle que le comité central est d'accord avec la commission spéciale qui étudie cette affaire et au nom de laquelle Fisler donne les quelques indications qui suivent: Les apprentis techniciens-géomètres seront soumis à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Les candidats devront avoir parcouru en neuf ans tout le programme scolaire primaire et fréquenté si possible une école secondaire ou primaire supérieure. Ils devront prouver leurs aptitudes pour le métier en se soumettant probablement à un examen psychotechnique. En outre, on se propose de rendre obligatoire le cours de préapprentissage d'une durée de quatre semaines et un cours théorique d'un semestre. La durée totale de l'apprentissage, y compris les deux cours, serait de quatre ans. L'organisation des examens de fin d'apprentissage sera probablement confiée à la société suisse des géomètres. Au cours de la discussion amorcée par Fricker, on entend Albrecht qui désire avoir des renseignements sur l'école nouvellement ouverte à Fribourg. Ces précisions lui sont données par le président. Früh et Nicod qui donnent connaissance du programme de Fribourg, trop long et contenant trop de travaux pouvant s'apprendre au cours de l'apprentissage pratique; ce programme est d'ailleurs provisoire et s'adaptera plus tard aux décisions qui seront prises par la Société suisse des géomètres. Le président annonce en outre que d'après l'inspecteur fédéral de l'enseignement professionnel Böschenstein la Confédération ne subventionnera probablement que deux ou trois écoles pour l'organisation des cours spéciaux pour techniciens-géomètres. La discussion étant épuisée, les délégués proposent de laisser au comité central les compétences nécessaires pour suivre aux opérations d'entente avec le département fédéral de l'économie publique.

*Révision du programme d'études pour géomètres.* Le président Bertschmann rapporte sur cette affaire en rappelant tout d'abord son origine puis la nomination de la commission spéciale désignée pour l'étude de cette importante question. Puis il fait remarquer les inconvénients de la situation actuelle. Les conclusions suivantes ont été émises par la commission:

1° Le règlement d'examens pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre est suffisant, sous réserve d'être complété pour ce qui concerne la photogrammétrie.

2° Le géomètre doit pouvoir exécuter aussi d'autres travaux que les mensurations cadastrales. L'expérience a prouvé que les travaux du géomètre se confondent souvent avec ceux de l'ingénieur rural. De même une quantité de communes ou villes d'une certaine importance ont besoin d'un géomètre qu'elles chargent de différents travaux du génie civil et rural ainsi que d'urbanisme. Le géomètre doit être préparé pour cette activité spéciale et c'est pourquoi une extension du programme d'études est nécessaire, soit études universitaires complètes avec examen de sortie remplaçant l'examen théorique prévu par le règlement d'examens pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre.

3° Stage de deux ans.

Il y a lieu d'ajouter que le représentant de l'école d'ingénieurs de Lausanne fit minorité dans la commission, en estimant que le programme actuel est suffisant, mais que la durée des études universitaires qui est de quatre semestres, pourrait éventuellement être portée à cinq semestres si le besoin s'en fait sentir.

Dans la discussion, Nicod se fait l'interprète de la section vaudoise et s'oppose à une prolongation des études. Le président annonce à ce sujet que le directeur Hegg serait d'accord de porter les études de quatre à cinq semestres pour tenir compte de la photogrammétrie et que Ansermet se rallierait à une solution prévoyant six semestres. Allenspach fait remarquer qu'une résolution votée par le congrès international ensuite de préavis d'une commission s'occupant de ce problème demande au moins trois années d'études universitaires; on ne peut véritablement rester en dessous de ce chiffre et il serait regrettable qu'une entente ne puisse se faire. (Au sujet de la citation d'Allenspach, remettons les choses au point en disant que la résolution du congrès de Zurich prévoyait comme études universitaires un minimum de deux années et non trois. — Note du traducteur.) Meyer appuie les conclusions de la commission, puis Bertschmann fait remarquer que la Société suisse des géomètres ne peut que demander aux universités d'accorder leurs programmes aux nouvelles exigences. Il est évident que les écoles de Lausanne et de Zurich peuvent subsister, les exigences professionnelles étant aussi différentes dans ces deux régions. La proposition du Comité central concernant l'envoi d'une adresse aux universités et demandant la modification des programmes est admise par 17 voix contre 2.

*Divers et propositions individuelles.* Il est donné lecture d'une lettre de la section de Berne concernant la rédaction du journal, lettre dans laquelle on rappelle les critiques faites précédemment et on propose toute une série de sujets qui devraient être traités dans notre organe par des collaborateurs spéciaux si nécessaire. Une discussion s'engage, dans laquelle von Auw, Albrecht, Fricker et Kübler appuient la demande des Bernois. Schärer voudrait donner au Comité central des pouvoirs dictatoriaux et exiger des sections une collaboration régulière. Allenspach propose la nomination de correspondants de sections, chargés de transmettre à la rédaction tout ce qui se passe d'intéressant dans leur région! Werffeli enfin veut charger le Comité central de remédier aux critiques présentées. Le rédacteur Bäschlin fait remarquer que le malaise signalé n'est pas localisé chez les géomètres seulement. Dans la rédaction de tous les journaux techniques on a de la peine à obtenir la collaboration de praticiens capables mais trop occupés pour s'astreindre à la composition d'articles pour le journal. Personnellement et fort de ses expériences, il doute que les propositions de la section de Berne permettent d'arriver à un résultat pratique et surtout durable. Bertschmann résume toute la question qui d'ailleurs est aussi vieille que le journal lui-même. La section bernoise ne faisant pas de proposition, il n'est pas procédé à un vote au sujet de sa réclamation qui est ainsi transmise au Comité central pour étude.

Enfin le professeur Bäschlin est confirmé à l'unanimité dans ses fonctions de rédacteur.

Séance levée à 16 heures 15.

Le secrétaire: *H. Rahm.*

---

## **Druckschrift über zeitgemäße Fragen der Güterzusammenlegungen.**

Die Referate des Vortragskurses 1929 über „*Zeitgemäße Fragen der Güterzusammenlegungen*“ sind soeben in einem Sammelbändchen mit Planbeilagen und Abbildungen im Drucke erschienen. Ueberschüsse aus früheren Kursen ermöglichen es uns, die Schrift zum Preise von Fr. 5.— zuzüglich Portospesen abzugeben. An die Mitglieder des